

SPÉCIAL CONGRÈS

□ Motion de la commission « organisation »

Toute orientation décidée au Congrès, toute campagne d'action destinée à la développer resteront lettre morte si des mesures précises concernant la direction du Parti et le fonctionnement interne de celui-ci ne sont pas prises en même temps. Dans le cadre des statuts actuels, le Congrès prend d'une part quelques mesures urgentes, et d'autre part décide d'organiser dans le parti des expériences qui permettront ensuite d'aller plus loin.

1° Le Bureau National

L'orientation politique est déterminée en fonction des débats du Congrès et de l'élection des organismes de direction. Cela est nécessaire, mais insuffisant. Le B.N. qui assure la direction effective du Parti a besoin d'un profond renouvellement dans son organisation interne.

Le B.N. est composé de 15 à 20 membres désignés en tenant compte de la diversité politique du Parti. Ses réunions ont lieu au moins une fois par quinzaine ; un compte rendu de ses délibérations sera adressé aux membres du C.P.N.

Le B.N. désigne en son sein plusieurs secrétaires chargés de tâches précises. Il désigne également en son sein les responsables des Commissions permanentes dont le rôle est d'animer, avec toutes les collaborations nécessaires, les grands secteurs d'activité du Parti, et au moins :

- la Commission économique et sociale,
- la Commission de Formation,
- la Commission de Propagande,
- la Commission internationale,
- la Commission financière (chargée non seulement de gérer les finances du Parti, mais de trouver et de mettre en œuvre les moyens dont il a besoin pour vivre),
- la Commission des problèmes féminins,
- la Commission Enseignement,

— la Commission Jeunesse,

— la Commission des publications (chargée de donner au Parti les informations dont il a en permanence besoin et de coordonner l'ensemble des publications externes) .

Chaque responsable de commission est tenu, ainsi que le secrétariat, de faire périodiquement un rapport d'activité devant le C.P.N., rapport publié dans la presse intérieure du parti et dont la périodicité est fixée par le C.P.N.

2° Le Comité Politique National

Le C.P.N. doit être non seulement entre deux congrès l'organisme qui contrôle l'application de la politique arrêtée, il est aussi l'organisme qui anime les grands secteurs d'activité du Parti, qui décide des initiatives à prendre, des problèmes à étudier. Pour remplir ce double rôle, le C.P.N. devra profondément modifier ses méthodes de travail. Sans qu'il soit possible d'entrer dans les détails, il faut indiquer l'esprit des réformes indispensables. La moitié au moins de chaque session sera consacrée au travail en commissions (chaque membre du C.P.N. appartenant obligatoirement à l'une d'elles, et une seule) ; les séances plénières seront consacrées aux discussions introduites par des rapports des commissions ou du Bureau National, etc.

3° Les Congrès Nationaux

La préparation des Congrès Nationaux commencera par une consultation de l'ensemble du Parti dont le C.P.N. arrêtera les modalités (questionnaires, conférences régionales, etc.). C'est seulement au terme de ce travail exploratoire que le C.P.N. élaborera et adressera au Parti des propositions d'orientation.

4° Les Régions

Il n'est plus possible de morceler l'activité du Parti dans des Fédérations départementales souvent faibles ; des problèmes comme la



On s'arrache les motions finales - Photo Elie Kagan

formation, la politique économique et sociale, la propagande et les publications réclament pour être résolus avec efficacité, un espace, des ressources et des possibilités en encadrement qui dépassent les moyens de bien des Fédérations.

Des réunions régionales des responsables de

chaque fédération, désignés par les Commissions exécutives fédérales, se tiendront régulièrement, conformément à l'article 7 bis des statuts qui devront être appliqués dans le respect de la responsabilité politique de chaque Fédération. Un bilan des expériences sera fait au cours d'un Conseil national ultérieur, en vue du prochain Congrès.

Chaque commission régionale désigne un camarade, si possible membre du C.P.N., pour animer son activité et assurer la liaison avec le plan national.

5° Des structures pour la jeunesse

La campagne législative a amené un flot d'adhésions au P.S.U. Celles-ci sont en majorité des adhésions de jeunes dont beaucoup sont de jeunes lycéens ou de jeunes travailleurs. Le Parti doit donc attacher une importance particulière à cet accueil des jeunes.

La Commission Jeunesse du C.P.N., à partir des expériences en cours, est chargée d'étudier les formes de travail adaptées à ce besoin. Le C.P.N. prendra les décisions nécessaires. □